

# MER

## ÉLECTIONS : FO S'AGRANDIT DANS LES PORTS

### CCI de CANNES, JUAN LES PINS, NICE et VILLEFRANCHE

Des élections ont eu lieu le 17 mai 2011. De valeureuses camarades ont décidé de porter haut et fort les couleurs de FORCE OUVRIERE. Elles ont eu raison, puisque la liste FO obtient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant pour le premier collège (qui compte 2 sièges titulaires et 2 suppléants) et 2 sièges titulaires pour le deuxième collège (qui compte 3 sièges titulaires et 3 suppléants).

Avec une représentativité de 34.93 %, c'est une vraie victoire porteuse d'espoir pour tous les salariés de la CCI.

### CCI de TOULON : FO conforte sa place !

Les élections ont eu lieu le 16 mars 2011. **La liste FO a obtenu 63 % des suffrages** et raflent 4 sièges sur les 6 à pourvoir !

### CG17 : élections DP des marins

Victoire écrasante, FO largement majoritaire !

### Élections à venir

Au GPM de Marseille, les élections auront lieu en fin d'année.

Le syndicat FO-PAM est confiant sur ses possibilités à peser lors de ces prochaines élections.

En assemblée générale le 6 mai dernier, le syndicat FO-Port de Calais a renouvelé ses instances et s'est d'ores et déjà mis en ordre de marche en vue des élections qui auront lieu en fin d'année.

## SALAIRES

### APERMA

Réunion sur les salaires le 22 avril 2011.

FO ne sera pas signataire du protocole d'accord sur les salaires puisque la proposition patronale est de 1.8 % au 1er janvier 2011.

**A venir, les négociations salariales** pour les marins navigants, officiers et personnels d'exécution rattachés à la convention collective d'Armateurs de France ainsi que celles des personnels portuaires et de la manutention portuaire rattachés à la CCNU.

### GPM : Personnels marins et officiers

Les patrons des Grands Ports Maritimes ont réuni les organisations syndicales de la branche afin d'entamer les négociations salariales 2011.

#### UN VRAI SCANDALE !!!

La proposition patronale s'élève à + 1.5 % au 1er janvier 2011, soit 0.6 % en moins que l'évolution du coût de la vie sur un an (+2.1 %).

FO est la seule organisation syndicale qui a revendiqué d'une part le maintien du pouvoir d'achat et d'autre part la juste reconnaissance du travail fourni par les marins des GPM :

- Maintien du pouvoir d'achat : **2.1 %** sur un an + **0.2 %** de rattrapage 2010 (augmentation des salaires 2010, 1.5%, inflation 2010, 1.7 %)
- Augmentation des cotisations des marins au SSM et ENIM : **0.5 %**
- Reconnaissance du travail des salariés : **1.2 %**

**Au total, la délégation FO a demandé une augmentation des salaires 2011 de + 4 %.**

Demande irraisonnable selon la délégation patronale. Demande justifiée selon la délégation FO. Pourquoi ?

Nous considérons que l'augmentation à hauteur de l'inflation, pour compenser l'augmentation des énergies (gaz, pétrole, carburant) et des matières premières (légumes, céréales, ...) reste un ajustement quasi-obligatoire ! En effet, si nous

prenons l'exemple du SMIC, celui-ci augmente mécaniquement si l'indice des prix à la consommation connaît une hausse d'au moins 2 % depuis l'indice utilisé pour sa dernière revalorisation ! Ce qui est vrai pour le SMIC devrait l'être également pour les salaires !

Ensuite, nous considérons que les GPM ne peuvent pas se vanter de résultats en hausse (Pour exemple, cf. Le journal de la marine marchande N°4771 du 20 mai 2011 sur les résultats du port de ROUEN) et ne pas valoriser également le travail fourni par leurs salariés !

Les discours prononcés par nos dirigeants politiques vont également dans ce sens !

Enfin, à quoi sert de mettre en place des négociations salariales si ce n'est pour discuter de réelles augmentations et pas seulement d'aumône salariale ?

Après suspensions de séance, la délégation patronale a proposé + 1.8% au 1er janvier 2011 !

Si certaines organisations syndicales ont déclaré être prêtes à signer si la proposition atteignait + 1.9%, **FO refuse de brader les salaires 2011 des marins des GPM !**

Le 29 juin aura lieu une deuxième réunion sur ce sujet, nous serons présents mais nous ne changerons pas le cap !

### SOMMAIRE

- Élections **P. 1**
- Salaires **P. 1 et 2**
- Ports : CCNU **P. 2**
- CSMM : RIF et Ports **P. 3**
- Dragage **P. 4**
- Spécial marins **P. 4**

## FEDERATION DE L'EQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES - FORCE OUVRIERE

Supplément cartel fédéral MER n° 2 au n° 97 de mai 2011

Directeur de la Publication : J.HEDOU

Rédaction : J.L SECONDI

## GASPE

Le 16 mars 2011, une commission paritaire du GASPE (passages d'eau) s'est réunie pour discuter des salaires 2011.

**FO n'est pas signataire** puisque les termes de l'accord se soldent par une

augmentation de + 1.8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La proposition initiale de la chambre patronale était de + 1.4 % si des négociations salariales avaient lieu dans les entreprises et + 1.7 % si les organisations syndicales s'engageaient à ne pas

négoier dans les entreprises ! Du pur chantage !

**FO a donc décliné cette proposition puisqu'elle ne maintient même pas le pouvoir d'achat des salariés du GASPE !**

## PORTS : CCNU

Après de longues négociations, la FEETS-FO est signataire de la CCNU et de ses annexes « pénibilité », qui est devenue effective depuis le 02 mai 2011.

Les négociations locales s'ouvrent maintenant sur chaque place portuaire. Le 17 mai 2011, les camarades des syndicats portuaires et de la manutention portuaire ont été conviés dans les locaux de la FEETS-FO, à une réunion de travail sur la mise en œuvre de la CCNU au plan local.

**Nous avons axé notre réflexion sur la pénibilité, les classifications et l'ancienneté, qui sont les premiers sujets abordés au plan local.**

**Pénibilité**, car les bénéficiaires peuvent d'ores et déjà commencer à prétendre à la cessation anticipée de leur activité. Ce qui sous entend de bien déterminer au plan local que tous les métiers éligibles puissent faire valoir leurs droits.

**Classifications**, car le reclassement de chacun doit se faire au plus juste afin de ne pas avoir d'incidence sur le déroulement de carrière et sur la rémunération.

**Ancienneté**, car nous devons faire en sorte que les nouvelles grilles (basées sur des minimums conventionnels) aient le moins possible d'incidence négatives sur la prise en compte de l'ancienneté des salariés.

La tentation devient grande pour les patrons de vouloir dénoncer les accords de place sous prétexte qu'ils sont rattachés à une convention collective aujourd'hui caduque. La FEETS-FO réaffirme, haut et fort, que l'application de l'article 14 de la nouvelle CCNU contribue à préserver les acquis individuels et collectifs des

salariés. De même, le rapport de force que nous serons en mesure de mettre en place, y contribuera !

La FEETS-FO continuera d'apporter toute l'aide nécessaire aux syndicats, afin que nous soyons, en capacité de répondre aux attentes du personnels.

**FEETS-FO**  
la force syndicale  
Fédération Equipement, Environnement, Transports et Services

COMMUNIQUE  
SIGNATURE DE LA CCNU :  
UNE ETAPE VERS PLUS DE GARANTIE !

Au terme de plusieurs années de négociations et d'action, les secteurs de la Manutention Portuaire et des Ports se sont dotés d'une nouvelle Convention Collective. Les 15 et 16 avril 2011, la CCNU et ses annexes « Pénibilité » ont été ratifiées par toutes les parties prenantes.

La Fédération Equipement, Environnement, Transports et Services Force Ouvrière a décidé d'apposer sa signature au bas de ces documents au regard des enjeux qui en découlent.

Seconde organisation dans ces secteurs, FORCE OUVRIERE s'impose d'être vigilante et, pour ce faire, se donne les moyens d'être acteur dans ces deux branches dorénavant unifiées.

En signant, nous gardons donc notre possibilité d'agir sur ces textes et prendrons toute notre place dans les négociations de mise en œuvre, notamment au sujet de la pénibilité.

Pour autant, signer cette CCNU ne signifie pas que nous donnons notre blanc seing sur sa mise en œuvre.

Par exemple, concernant la pénibilité : les patrons se sont engagés très rapidement à réunir la Commission de suivi, composée de membres des organisations signataires afin de préciser les contours de ces textes. Concernant les salariés cadres, bons nombres de thèmes demandent à être clarifiés, notamment celui de l'ancienneté.

C'est parce que nous considérons qu'en apposant notre signature nous pourrions continuer activement à défendre les intérêts collectifs et particuliers des salariés des Ports et des Docks que nous avons pris cette décision ! Il s'agit d'un choix concerté, d'une volonté affirmée de vigilance.

Nous affirmons donc fermement que la signature de la CCNU Ports et Docks ouvre maintenant la voie aux négociations pour sa mise en œuvre.

Paris, le 18 avril 2011

## CSMM : RIF ET PORTS

Lors du Conseil Supérieur de la Marine Marchande du 17 mars 2011, Thierry MARIANI, Secrétaire d'Etat aux Transports s'est exprimé, en séance, et a confié un audit au Président du Conseil sur le devenir du RIF et sur celui des Ports.

**FO est conscient que le développement des ports français, en concurrence notamment avec les ports du Nord de l'Europe, est essentiel pour la sauvegarde des emplois dans ce secteur** mais également dans les secteurs connexes. Se pose notamment la problématique de la mise en place de plates forme multimodales adaptées ainsi que l'infrastructure (routière, fluviale et ferroviaire) correspondante.

**Par contre, FO refuse catégoriquement cette réflexion concernant ce pavillon** qui consiste à s'interroger sur les possibilités de sortir le pavillon RIF de la liste des pavillons de complaisance sous de seuls prétextes économiques ! Nous avons donc réaffirmé notre position auprès du Secrétaire d'Etat aux Transports.

Le 28 avril 2011, les organisations syndicales du secteur se sont réunies en intersyndicale sur ce sujet et ont rédigé un courrier au Président du CSMM pour lui indiquer leur refus d'évoquer le RIF.

**Tant que l'Etat français et les armateurs continueront à bafouer les règles sociales acceptables pour l'embarquement des marins, il ne sera pas question d'aborder ce sujet.**

**Sur ce dossier, l'intransigeance de FO est notre force et elle le restera !**

De même, notre implication au sein

d'ITF concernant les pavillons de complaisance contribue à renforcer notre détermination !



Paris, le 21 mars 2011

Monsieur Thierry MARIANI,  
Secrétaire d'Etat aux Transports  
246, bd Saint-Germain  
75700 PARIS

N/réf. : JH//LLF/11057

**Objet : Registre International Français (RIF)**

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lors du Conseil Supérieur de la Marine Marchande du 17 mars 2011 auquel vous avez participé, vous êtes intervenu, entre autre, sur le RIF.

Nous tenons à vous rappeler que notre Fédération se félicite du déclin du registre bis R.I.F, tel que vous nous l'avez présenté lors de cette séance. Ceci est la preuve de l'efficacité de l'action syndicale notamment de notre organisation avec les 4.6 millions d'adhérents de la Fédération internationale des ouvriers du transport (I.T.F), dans la campagne de lutte contre les pavillons de complaisance.

En effet, lors de la création du R.I.F, les armateurs comptaient réussir, par le biais d'un tel pavillon, à se débarrasser des marins français afin de pouvoir s'assurer une main d'œuvre très bon marché et facilement exploitable via des agences de marchands d'hommes. Mais c'était sans compter sur la solidarité internationale et l'attention toute particulière des affiliés de l'ITF sur les navires armés sous RIF et cela dans tous les ports du monde.

Vous avez émis le souhait, à priori partagé par les armateurs, de voir s'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales, dans le but de retirer le R.I.F. de la liste des pavillons de complaisance. Nous tenions à vous faire part de la position de notre Fédération sur ce sujet.

Considérant que les pavillons de complaisance ne devraient pas exister et par conséquent n'être arborés par aucuns navires, le retrait du R.I.F de la liste des « F.O.C » de l'I.T.F ne peut se faire que par la suppression de ce registre bis.

Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire général

Jean HEDOU

Copie à : Monsieur le Président du CSMM  
Armateurs de France

## DRAGAGE

Les GPM de ROUEN et BORDEAUX vont se doter de deux nouvelles dragues. Leur mise en service est prévue en 2013.

Se pose la question de l'effectif embarqué sur ces deux dragues. Aujourd'hui, l'effectif embarqué sur la drague rouennaise est de 17 marins et officiers et 19 sur la drague bordelaise. Sur ces deux nouvelles dragues, l'effectif serait descendu respectivement à 15 (Rouen) et à 11 (Bordeaux) en 2013 pour descendre à 9 en 2018.

FO s'élève fortement contre ces réductions d'effectifs. Le 07 avril, une délégation de la FEETS-FO a rencontré, en audience, le Directeur du GIE Dragage Port en charge de la construction des nouveaux navires pour lui faire part des revendications des marins sur ce sujet. Si nous avons pu être entendus sur des problèmes purement techniques, il s'est déclaré incompetent à propos de l'effectif.

Concernant la décision d'effectif prise par l'armateur : après concertation avec les organisations syndicales, c'est à l'administration locale de vérifier sa conformité et, au final, de la valider.

Si la proposition d'effectif de la

drague bordelaise est actuellement en cours de discussion entre le port et les organisations syndicales, il semble néanmoins acquis que l'armateur a déjà tranché et que la concertation est purement formelle.

### Le rapport de force s'impose donc !

Les marins bordelais ont massivement fait grève le 16 mai 2011 et savent, d'ores

et déjà, que la grève devra s'inscrire dans la durée pour voir satisfaites leurs revendications.

En parallèle, la FEETS-FO a apporté son soutien au syndicat maritime bordelais en dénonçant auprès de l'administration centrale de tutelle, l'absence d'une concertation réelle sur ce sujet.

**A suivre !!!**



Photo : FO SMFA

## SPÉCIAL MARINS : CONVENTION COLLECTIVE DES MARINS OFFICIERS ET PERSONNELS D'EXÉCUTION ARMATEURS DE FRANCE

Dans le cadre de la réécriture de la convention collective nationale des marins officiers et personnels d'exécution, la délégation FO se trouve confronté à une divergence concernant la durée de la période d'essai.

Le nouveau Code des Transports définit la durée de la période d'essai à 4 mois (officiers) et 2 mois (PEX) renouvelable une fois. La chambre patronale ne souhaite pas définir une durée conventionnelle plus courte

contrairement au souhait de FO de la réduire respectivement à 3 et à 1 mois, renouvelable une fois.

Si nous sommes partis du principe que la négociation conventionnelle avait pour but d'améliorer les droits des salariés, il semblerait qu'Armateurs de France et les autres organisations syndicales en aient décidé autrement !

Une étude juridique élaborée avec l'aide de la Confédération nous conforte

dans notre revendication d'abaisser cette durée de période d'essai et nous invite à penser que les dispositions du Code des transports sur ce sujet sont entachées d'illégalité. En effet, la durée de la période d'essai, au regard de la jurisprudence sur « feu le Contrat Nouvelle Embauche » serait anormalement longue selon les termes de l'OIT.

La FEETS-FO a donc saisi la DGITM pour connaître sa position avant de considérer une action plus formelle.

Publication éditée par la Fédération FO de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO)

46 rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Impression FEETS-FO au siège de la Fédération - Tél. : 01 44 83 86 20 - Fax : 01 48 24 38 32

Publicité : au Journal - Courriel : [contact@fets-fo.fr](mailto:contact@fets-fo.fr) - Adresse site internet : [www.fets-fo.fr](http://www.fets-fo.fr)

N° CPPAP : 0509 S 06882 - N° ISSN : 1263-5618

Prix à l'unité : 0,84 Euros - Abonn. annuel : 10,06 Euros (12 numéros)

Abonn. principal + supplément : 13,72 Euros - Abon. de soutien : 15,24 Euros